



# Préavis n°04/22 au Conseil communal

Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire  
d'aménagement

Déléguée municipale :  
- Mme Lorette Killias Leutwiler

Aubonne, le 25 avril 2022

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Objectifs de l'étude.....</b>	<b>3</b>
<b>4. Périmètre d'intervention de l'étude.....</b>	<b>4</b>
<b>5. Organisation du mandat.....</b>	<b>5</b>
5.1. Groupe décisionnel.....	5
5.2. Groupe technique.....	6
<b>6. Coût de l'étude.....</b>	<b>6</b>
<b>7. Planning.....</b>	<b>7</b>
<b>8. Financement et amortissement.....</b>	<b>7</b>
8.1. Plan des investissements 2022-2026.....	7
8.2. Financement.....	7
8.3. Amortissement.....	7
8.4. Frais d'exploitation.....	8
<b>9. Développement durable.....</b>	<b>8</b>
<b>10. Conclusion.....</b>	<b>8</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Les Municipalités d'Allaman et d'Aubonne souhaitent encourager les habitants des deux communes et de la région proche à plus utiliser les transports en commun et dès lors à diminuer l'impact environnemental des trajets motorisés individuels.

Le 30 avril 2019, le Grand Conseil éditait un décret prévoyant la participation financière de l'Etat aux études et à la réalisation des interfaces de transports de voyageurs.

Dès lors, en février 2020, les communes d'Allaman et d'Aubonne, soutenues par l'ARCAM, faisait une demande officielle à la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) pour un subventionnement aux études et à la réalisation des interfaces de transport de voyageurs.

Le 5 juin 2020, la DGMR confirmait que l'interface de la gare d'Allaman était éligible à un subventionnement du Canton au titre de la stratégie des interfaces, mais soulignait qu'un nombre important d'inconnues y figuraient (intention des propriétaires, disponibilités foncières, périmètre de l'étude...).

Entre-temps, les communes d'Allaman et d'Aubonne sollicitaient la DGMR pour deux nouvelles subventions :

- Réalisation d'une station Vélo en Libre-Service de 35 places sur la parcelle n°90 (ARCAM et SEFA)
- Réalisation d'un B+R (Bike+Rail) de 200 places sur la parcelle n° 82 (Municipalité d'Aubonne)

Le changement de législature a entraîné une mise en attente du projet et les Municipalités d'Allaman et d'Aubonne ont confirmé par courriers (respectivement du 27 octobre et du 12 novembre 2021) le lancement de l'étude préliminaire et la délégation, pour la conduite de cette dernière à la DGMR. Le porteur du projet est la commune d'Allaman en partenariat avec la commune d'Aubonne.

## 2. Contexte

L'interface de la gare d'Allaman recouvre une multitude d'enjeux en termes de transport de voyageurs et s'inscrit dans le périmètre de deux communes territoriales. Il s'agit d'une interface multimodale d'importance cantonale et régionale qui doit se développer pour répondre aux besoins des usagers (Plan climat vaudois et plan de mobilité de site Littoral Parc).

De plus, les CFF prévoient l'implantation :

- d'une 4e voie pour usage commercial
- d'une 5e voie avec quai de chargement pour usage technique/d'entretien

Ces données n'étant pas encore validées, l'étude devra en tenir compte.

## 3. Objectifs de l'étude

L'étude a pour objectif de proposer un aménagement et un principe d'exploitation de l'interface de la gare d'Allaman, en tenant compte des objectifs à atteindre pour les différents modes de déplacements et pour l'espace public de l'interface.

L'étude préliminaire devra préciser les éventuelles emprises, les principaux impacts environnementaux, patrimoniaux, physiques et techniques, ainsi qu'un chiffrage du projet.

L'étude se déroulera selon 4 étapes :

- 1. Diagnostic, contraintes et objectifs** : identification des dysfonctionnements, des besoins en termes de fonctions à prévoir dans l'interface (dimensionnement compris) et en termes d'approche des flux (en accès et à l'intérieur de l'interface ainsi que d'éventuels flux en transit) et des contraintes à prendre en compte ;
- 2. Etude de variantes d'aménagement** et étude de son évolutivité à long terme
- 3. Etablissement des plans d'avant-projet sommaire des aménagements de base et potentiels de l'interface**, permettant de définir l'implantation, le dimensionnement de l'interface TP (la gare routière, la dépose minute, les taxis, le P+R, le B+R...) et de son évolution en cas d'implantation des installations ferroviaires sur le site.
- 4. Chiffrage des deux aménagements à +/- 30%**, avec mise en évidence des objets éligibles à un subventionnement au titre des interfaces de transports publics.

#### 4. Périmètre d'intervention de l'étude



Le trait rouge délimite la zone du périmètre étudié. Ce périmètre est à cheval sur le domaine public communal, les domaines appartenant aux CFF et sur des parcelles privées.  
Les infrastructures des CFF (quais, voies ferrées, bâtiment voyageurs, etc.) ne devront pas être traités dans le présent mandat (identifiée en jaune ci-dessus).

## 5. Organisation du mandat

L'étude sera pilotée par le chef de projet de la division Planification de la DGMR, M. Antoine Zbinden pour le compte des communes d'Allaman et d'Aubonne.

### 5.1. Groupe décisionnel

Le groupe décisionnel (GD) valide les principales options du projet, prend les décisions stratégiques et, d'une manière générale, veille au bon déroulement du processus.

Instances	Représentants
<b>Commune d'Allaman</b>	
M. Patrick Hassler	Syndic (président du GD)
<b>Commune d'Aubonne</b>	
Mme Lorette Killias Leutwiler	Conseillère municipale
<b>Etat de Vaud</b>	
Mme Leila Slama-Lambelet, responsable domaine réseau routier et espaces publics	DGMR – division planification
<b>CFF</b>	
M. Steve Ruscio	Gestionnaire de portefeuille Gares CFF-Immobilier
M. Yvan Baumgartner	Chef de projet CFF-Infrastructure
<b>Mobimo Management SA</b>	
Mme Anouk Ferrario	Cheffe de projets Développement
<b>Invités à titre consultatif selon besoins et phase</b>	
M. Olivier Bailly	Directeur ARCAM
M. David Robert	Responsable de l'unité Développement de l'entreprise et des ventes MBC
M. Felice Chillari	Responsable Planification Ouest CarPostal

## 5.2. Groupe technique

Le groupe technique (GT) est l'organe opérationnel qui suit et coordonne les différentes étapes de la démarche. Il est dirigé par le pilote de l'étude.

Instances	Représentants
<b>Commune d'Allaman</b>	
M. Jacques Cauderay	Conseiller municipal
<b>Commune d'Aubonne</b>	
M. Richard Calderini	Service Technique
<b>Etat de Vaud</b>	
M. Antoine Zbinden	Chef de projet, DGMR – division planification Pilote de l'étude
<b>CFF</b>	
Mme Carole Erganian	CFF-Immobilier
A définir	CFF-Infrastructure
<b>Mobimo Management SA</b>	
Mme Anouk Ferrario	Cheffe de projets Développement
<b>Invités à titre consultatif selon besoins et phase</b>	
A définir	ARCAM
A définir	MBC
Mme Morgane Ferrara	Planificatrice d'offre Léman, CarPostal

## 6. Coût de l'étude

Nous sommes dans une procédure de gré à gré et avons contacté le bureau TRANSITEC pour une demande d'offre. TRANSITEC est un bureau d'étude indépendant spécialisé dans les problématiques de mobilité depuis 1954. L'entreprise couvre toutes les thématiques et tous les stades de réflexion dans ce domaine. De plus, ils ont l'expérience d'études similaires pour la gare d'Etoy (étude en cours), les gares de Cully et de Palézieux, ainsi que l'analyse du trafic routier sur tout le périmètre Littoral Parc. Le bureau pilote s'adjoindra dans son offre de bureaux avec les compétences de paysagiste et d'ingénieur civil.

Phase 1	Diagnostic, contraintes et objectifs	23 100.00 CHF
Phase 2	Etude de variantes d'aménagement	44 200.00 CHF
Phase 3	Elaboration des deux avant-projets	43 600.00 CHF
Phase 4	Chiffrage des deux horizons d'aménagement	9 700.00 CHF
Rapport technique		7 700.00 CHF
Réunions		19 400.00 CHF
Réunion de conciliation		1 500.00 CHF
Divers et imprévus env 10%		15 000.00 CHF
Total HT		164 200.00 CHF
Total TTC		176 843.40 CHF
Arrondi		<b>180 000.00 CHF</b>
Participation Allaman 50%		90 000.00 CHF
<b>Participation Aubonne 50%</b>		<b>90 000.00 CHF</b>

Une convention de subventionnement est en cours d'élaboration avec le canton qui s'élèvera à 50% du montant de l'étude.

## 7. Planning

Le Conseil général d'Allaman se prononcera en juin prochain sur ce crédit d'étude.

Quant aux délais de l'étude avancés par le bureau, ils sont estimés de 10 à 11 mois à partir de la rentrée 2022. En effet, il faut tenir compte du fait que les comptages ne pourront pas être initiés avant fin août – début septembre (période hors vacances scolaires). Nous devrions recevoir les résultats de cette étude préliminaire en juin 2023.

## 8. Financement et amortissement

### 8.1. Plan des investissements 2022-2026

Cet objet ne figure pas au plan des investissements présenté avec le budget 2022, car nous pensions au départ l'intégrer dans le budget de fonctionnement. Bien que le coût net soit en-dessous de la limite pour le dépôt d'un préavis, le coût brut nécessite cette voie pour son approbation.

### 8.2. Financement

Le crédit de Fr. 90'000.00 sera financé dans un premier temps par la trésorerie courante, puis pour la moitié par la subvention cantonale.

### 8.3. Amortissement

Cet objet sera porté au chapitre « 9170 – Autres dépenses à amortir ». Le compte créé fonctionnera ainsi comme compte d'attente pour une éventuelle dépense d'investissement. Au cas où l'étude débouche sur un crédit de construction, le montant sera ajouté au crédit d'ouvrage pour l'amortissement. Dans le cas contraire, ce montant fera l'objet d'un amortissement extraordinaire lors d'un bouclage d'un exercice comptable.

#### 8.4. Frais d'exploitation

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement supplémentaire.

### 9. Développement durable

L'étude de l'Interface de la gare d'Allaman a pour objectif de réduire le trafic individuel et de favoriser l'utilisation des transports publics.

### 10. Conclusion

Pour répondre aux besoins des usagers de la gare d'Allaman et planifier le développement des infrastructures de manière optimale, il est indispensable d'étudier l'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman afin de pouvoir présenter au canton des demandes de subventionnement pour favoriser la mobilité douce. Cette vision globale nous permettra aussi d'identifier les aménagements nécessaires, ainsi que leur localisation adéquate. Dès lors, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 04/22 relatif à « L'étude de l'Interface de la Gare d'Allaman »,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 90'000.00 TTC pour l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la Gare d'Allaman ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à porter cet investissement au chapitre 9170 du bilan en attente du crédit d'ouvrage. Si les travaux sont réalisés, l'amortissement sera effectué conjointement au crédit d'ouvrage et si les travaux ne se font pas, un amortissement extraordinaire sera effectué au bouclage des comptes d'un exercice.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 25 avril 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

Y. Charrière

B. Beuchat

Annexe :

- Fiche financière détaillée

**Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 2 mai 2022.**





## CREDIT D'INVESTISSEMENT

Préavis N° 04/22 Montant TTC 90 000.00 CHF

Interface de la Gare d'Allaman - Etude préliminaire  
d'aménagement

### Estimation des charges de fonctionnement annuelles :

- Intérêts : 1% par an si l'objet est financé par un emprunt	0.00
- Amortissement :	0.00
<b>Total annuel des charges</b>	<b>0.00</b>

### Situation financière

Plafond en matière d'endettement et de risque pour cautionnements 60 000 000.00

Cautionnement engagés à ce jour 400 000.00

Endettement à ce jour	31.12.2021	21.04.2022
<b>Endettement au bilan</b>		
Engagements courants	1 948 104.40	4 606 317.28
Passifs transitoires	8 963 040.78	0.00
Emprunts court/long terme	24 673 500.00	24 628 250.00
<b>Total de endettement au bilan</b>	<b>35 584 645.18</b>	<b>29 234 567.28</b>
<b>Engagements hors bilan</b>		
Préavis en cours acceptés par le Conseil ( <i>montants bruts</i> )		10 565 000.00
Travaux facturés à ce jour		-8 719 000.00
<b>Total engagements hors bilan</b>		<b>1 846 000.00</b>
<b>Total endettement brut</b>		<b>31 080 567.28</b>

Disponibilités de la bourse à ce jour 18 706 951.17

**Solde disponible à ce jour** **47 226 383.89**

### Préavis en cours d'adoption par le Conseil communal

02/22 - Modernisation système d'accès des bâtiments communaux	470 000.00
04/22 - Interface de la Gare d'Allaman - Etude préliminaire	90 000.00

**Total des préavis en cours d'adoption par le Conseil communal** **560 000.00**

Etat au 21.04.2022